

19 OCTOBRE 2021



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LEGISLATURE 20.25 – N° 12



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 12 octobre 2021.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Monsieur Denis MÉGEVAND *Président*

Madame Chrystel PION *Secrétaire*

Les Conseillers municipaux :

Madame Catherine BACH

Madame Nathalie BELENGER BRECHET

Madame Anahita BLANC MEYLAN

Monsieur Christophe HENTSCH

Monsieur Yvan NEJAR

Monsieur Olivier PFÖRTNER

Monsieur Philippe RUDLOFF

Madame Virginie SALMINA

Madame Stéphanie TOURETTE

Pour l'Exécutif :

Madame Karine BRUCHEZ *Maire*

Monsieur Philippe TAGLIABUE *Adjoint*

Excusé :

Monsieur Nathaniel GILLAND

Monsieur Louis DE PESCARA

Monsieur Pascal RENAUD

Absent :

Monsieur Roland-Daniel SCHNEEBELI

Public : 1 personne

A l'ordre du jour :



- I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021**
- II. **Communication du Bureau**
- III. **Communications de l'Exécutif**
- IV. **Présentation du projet de budget 2022**
- V. **Travaux des commissions**
 - a. **Commission développement durable, environnement et agriculture (08.09)**
 - b. **Commission des routes et espaces verts (13.09)**
 - c. **Commission sports, culture et manifestations (20.09)**
 - d. **Commission urbanisme & bâtiments (21.09)**
 - e. **Commissions scolaire & social (28.09)**
- VI. **Divers et propositions individuelles**
- VII. **Huis clos - Naturalisation**

Le Président ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il s'adresse aux conseillers municipaux : « Que cette séance se déroule dans le calme et le respect mutuel. Rappelez-vous le mandat que la population hermançoise vous a confié en vous élisant. Soyez en dignes, accomplissez-le avec toute la rigueur voulue et dans un seul but commun. Oeuvrez pour la population. »

I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021**

Deux remarques sont émises : page 2, point 3 : **M. LEY** (et non pas M. LAY) ; page 3, Noctambus : « ... ce qui n'est pas le cas sur **la rive gauche**. » (et non pas « en Suisse »).

Avec ces remarques, le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. **Communication du Bureau**

M. BAILLY, démissionnaire, était vice-président du Conseil municipal. Un nouveau vice-président devra être élu lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Il conviendra également, lors de la prochaine séance, de choisir le président et le vice-président du local de vote, ainsi que leurs suppléants.

III. **Communication de l'Exécutif**

M. TAGLIABUE annonce :

- que les travaux au sous-sol de la salle communale sont en cours et devraient être terminés à la mi-novembre (carrelage sur toutes les surfaces, peinture et parquet dans la salle de l'Union instrumentale).

- que le jury du concours de la parcelle 1943 se réunira au mois de novembre.

IV. **Présentation du projet de budget 2022**

Mme PION présente le projet de budget 2022 :

Principes d'établissement du budget

L'établissement du budget se base sur :

- Les prévisions fiscales que la commune reçoit en mai, août et en octobre et qui sont basées sur l'année moins une année, ou sur l'année moins deux années. Celles-ci fluctuent et il est difficile d'en avoir une estimation correcte, d'où les correctifs que la commune reçoit chaque année en février et qui peuvent être assez importants.

- Les souhaits des magistrats, des commissions, de l'administration, des sociétés communales et toutes sortes de sollicitations.



Tenant compte de tous ces éléments, un projet de budget est élaboré, dont l'arbitrage est effectué par la commission des finances, qui se réunira le 2 novembre 2021. Le budget 2022 prévoit des charges à hauteur de CHF 5'152'350.- (dont CHF 1'247'350.-, soit 24%, pour les services généraux) pour des revenus estimés à CHF 4'778'440.-, soit un excédent de charges de CHF 373'910.- Si ce chiffre peut paraître important, la valorisation de la parcelle par son transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier, permettra de réduire le déficit et même, non seulement de générer un boni comptable dans la commune, mais aussi de procéder à un amortissement extraordinaire de la charge liée à l'école.

Les différents projets communaux envisagés pour 2022 sont les suivants :

- Augmentation des indemnités des magistrats et du Conseil municipal
- Création d'un poste de responsable technique à 90 ou 100% qui supervisera les employés techniques et gèrera les immeubles de la commune
- Amélioration du Mestral et de la salle communale liée à l'achat complémentaire de matériel
- Augmentation des manifestations selon la demande de la commission sports, culture et manifestations et vaisselle réutilisable selon la demande de la commission développement durable, environnement et agriculture
- Interventions importantes sur le patrimoine arboré et les espaces détente
- Aménagement du bâtiment de la société de sauvetage par l'installation de portes coulissantes
- Création d'un service de sauvetage CoHerAn & Co
- Projet humanitaire « Inde » selon la demande de la commission scolaire & social
- Adaptation pour le service technique d'Hermance
- Entretien des diverses voiries
- Amélioration des édicules
- Prise en compte des amortissements sur investissements à voter courant 2022
- Projet « ruches » selon la commission développement durable, environnement et agriculture
- Divers entretiens dans les immeubles du patrimoine financier.

En ce qui concerne les revenus, la proportion de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a diminué, tandis que celle de l'impôt sur la fortune des personnes physiques s'inverse, passant de 25 à 35%.

Trois grands investissements sont prévus en 2022 :

- Mise en œuvre du premier train de mesures concernant la mobilité pour CHF 150'000.- (barrières du parking de l'école, aménagement du pied de la Tour, épingles à vélos supplémentaires) et amortissement du crédit d'étude de CHF 57'000.-
- Déploiement des éco-points (CHF 128'000.-)
- Création d'un Club House pour le Tennis Club d'Hermance (CHF 140'000.-)

Après étude du budget par la commission des finances le 2 novembre 2021, le vote du budget, qui devra être équilibré, aura lieu lors de la séance du Conseil municipal du 16 novembre.

M. HENTSCH demandant si le budget doit forcément être équilibré, Mme PION apporte quelques éclaircissements : auparavant la règle de base stipulait que le budget devait être équilibré. S'il ne l'était pas, la commune avait l'obligation de présenter un plan de retour à l'équilibre sur quatre ans pour que le déficit soit accepté. Suite à l'entrée en vigueur de la RFFA, quelques petites modifications ont été apportées et un déficit à hauteur de CHF 55'000.- serait accepté pour Hermance.

M. RUDLOFF souhaite savoir pourquoi la parcelle 1943 n'a pas été transférée plus tôt du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Mme PION explique que cette parcelle a été achetée dans les années 1990 et mise en patrimoine administratif, car la commune avait prévu d'y aménager des locaux communaux. Cette opération n'a finalement pas été réalisée, mais la parcelle est restée au PA et a été amortie jusqu'en 2015. Le projet de la parcelle 1943 étant au point mort, l'utilité de sa revalorisation n'était pas d'actualité. Un concours d'aménagement de cette parcelle allant prochainement être lancé, il a été décidé de la réévaluer, d'autant plus qu'avec le nouveau système comptable MCH2, le patrimoine financier doit être réévalué tous les 5 ans, soit en 2022.



v. Travaux des commissions

a. Commission développement durable, environnement et agriculture (08.09)

Aucune remarque particulière n'est faite sur le procès-verbal de la séance de la commission développement durable, environnement et agriculture du 8 septembre.

b. Commission des routes et espaces verts (13.09)

M. TAGLIABUE a relevé une inexactitude au point 2. *Bornes électriques* : M. TAGLIABUE indique que l'Exécutif a reçu Green Motion. Il n'a pas participé à cette réunion et c'est M. RENAUD qui a discuté avec Green Motion.

c. Commission sports, culture et manifestations (20.09)

Aucune remarque particulière n'est faite sur le procès-verbal de la séance de la commission sports, culture et manifestations du 20 septembre.

M. PFÖRTNER, président de la commission, annonce que les Fenêtres de l'Avent, dont la commission a discuté lors de sa séance du 11 octobre, feront l'objet d'un tout-ménage. Il compte sur la participation de tous les conseillers municipaux à ces soirées.

d. Commission urbanisme et bâtiments (21.09)

Concernant la composition du jury du concours de la parcelle 1943, M. RUDLOFF s'inquiète que le Conseil municipal soit en minorité.

M. NEJAR précise que cinq membres de la commune (2 membres de l'Exécutif, 2 conseillers municipaux et 1 suppléant) font partie du jury. Aucune décision ne sera prise contre la volonté de la commune.

M. TAGLIABUE ajoute que le jury comporte davantage de professionnels que d'amateurs. Il est lui-même président du jury. Cependant, le but est d'arriver à un projet qui fasse l'objet d'un consensus. Il restera possible de faire des ajustements au résultat du concours avant de déposer le projet.

e. Commission scolaire & social (28.09)

Aucune remarque particulière n'est faite sur le procès-verbal de la séance de la commission scolaire & social du 28 septembre.

vi. Divers et propositions individuelles

Journée de ramassage des déchets du 17 octobre 2021.

M. MEGEVAND annonce que la journée de ramassage des déchets, qui s'est déroulée le dimanche 17 octobre en collaboration avec l'APEH, la fondation « Le Vallon de l'Hermance » et la société de pêche, a réuni une trentaine de bénévoles. Les enfants présents ont participé avec plaisir. Le débriefing aura lieu lors de la prochaine séance de la commission développement durable, environnement et agriculture.

Pensée du soir

Le président lit la pensée du soir qu'il a choisie :

« Il y a peu d'idéal en ce monde, mais c'est avec ce peu que le monde vit. » Ernest Renan, écrivain et philosophe du 19^e siècle.

Le Président lève la séance à 20h.

vii. Huis clos – Naturalisation

Le Président du Conseil municipal prononce le huis clos.

Denis Mégevand
Président du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau